



## Communiqué de presse

Forest, le 25 juillet 2019

### **Recours au Conseil d'Etat pour le jardin Dewin à Forest !**

*Les riverains demandent l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté d'irrecevabilité de leur demande d'extension du classement du jardin Dewin*

Le 18 juillet dernier, le Comité Meunier asbl a introduit un recours au Conseil d'état visant l'annulation de l'arrêté d'irrecevabilité émis par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à l'encontre de la demande de classement de la partie non classée du jardin de la Villa Danckaert (Villa Dewin), sise rue Meyerbeer 35 à Forest.

Pour rappel, lors du classement du 7 juillet 2016, seule la partie du jardin située dans le prolongement de la Villa (partie est) avait été classée, et cela, sans justification, ignorant la proposition initiale de la Commission Royale des Monuments et des Sites (CRMS) qui portait sur la protection de l'ensemble du jardin d'origine. La partie ouest, qui présente pourtant le même intérêt patrimonial et esthétique, n'avait pas été prise en compte. C'est évidemment cette partie non classée du jardin qui fait l'objet de convoitise de la part d'un promoteur qui espère en bâtir la totalité.

Fortement mobilisés depuis plus de 4 ans, les riverains, regroupés sous l'asbl Comité du Quartier Meunier, ont déposé en date du 10 novembre 2018, une demande de classement pour la partie ouest du jardin d'origine. En effet, selon eux, c'est le jardin dans son ensemble qui doit être protégé de manière à préserver un rare exemple du concept d'art total, Villa + jardin, cher aux grands architectes de la période art déco, comme Horta, van de Velde, Polak ou Dewin.

Considérant que l'étude patrimoniale avait omis des éléments d'appréciation décisifs, le comité souhaitait que le classement partiel de 2016 soit reconsidéré à la lumière d'éléments nouveaux. En effet, en observant sur le site Bruciel, les photographies aériennes prises entre 1935 et 2015, il apparaît évident que le tracé du jardin obéit à des principes de composition utilisés de tout temps par les architectes paysagistes pour définir les proportions harmonieuses des jardins : la spirale de Fibonacci, inspirée par le Nombre d'Or. En poursuivant ses recherches et sur base de l'étude d'autres plans anciens, le comité a même démontré que la conception du jardin pouvait probablement être attribuée à Jean-Baptiste Dewin lui-même, rattachant cet ensemble paysager à l'Ecole du Nouveau Jardin Pittoresque, association pour le renouveau et la popularisation de l'art des jardins fondée en 1913 et dont une des figures-clés est l'architecte paysagiste Jules Buysens.

Ces nouveaux éléments, ainsi qu'un relevé de jardins conçus dans la période de l'entre-deux guerres, amputés ou disparus aujourd'hui, ont ensuite fait l'objet d'un dossier complémentaire remis le 14 décembre 2018 à l'administration compétente : Bruxelles Urbanisme & Patrimoine.

La demande d'extension du classement du Comité a par ailleurs été soutenue par une demande conjointe de la part de la Commune de Forest.

En date du 28 février dernier, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale a pris acte de cette demande mais l'a cependant jugée irrecevable en vertu de l'article 227§7, 3° du CoBAT. La notification de cette décision, parvenue au Comité seulement le 28 mai dernier, invoque plusieurs arguments à l'appui de cette irrecevabilité. Elle mentionne que le classement partiel de 2016 équivaut au refus d'entamer une nouvelle procédure de classement sur la partie restante du jardin, que la demande a été introduite sans respecter le délai réglementaire et qu'elle n'est pas justifiée par une nouvelle demande de permis d'urbanisme, le dernier projet immobilier en date étant seulement une version successive des projets précédents et non un nouveau projet.

Le Comité conteste vigoureusement ces arguments et juge l'irrecevabilité non fondée. Il déplore surtout que les questions patrimoniales soient évincées au profit de telles arguties à un moment où les enjeux climatiques et environnementaux se rappellent à nous avec insistance.

Il espère que le Conseil d'Etat annulera cette décision pour que le Gouvernement se penche enfin sur le fond du dossier. La mise en place du nouveau Gouvernement régional pourrait en effet offrir l'opportunité de revoir un jugement hâtif qui entérine la perte d'un lieu à haute valeur patrimoniale, tant architecturale qu'environnementale.

**Le patrimoine, c'est notre histoire !**  
**[www.notrehistoire.be](http://www.notrehistoire.be)**

**NotreHistoire** est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition de classement en octobre 2014 par la Commission Royale des Monuments et Sites de la Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et de l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. A la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 2000 signatures en faveur du classement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé la Villa Dewin pour totalité et d'une partie seulement du jardin le 7 juillet 2016. Suite au classement, deux demandes de permis ont été déposées par la SA Immograda à la Région, prévoyant une construction sur toute la partie du jardin non classé. La Commission de concertation de Forest a refusé à l'unanimité ces deux demandes. Entre temps, le comité Meunier a fait une demande d'extension du classement du jardin d'origine. La dernière demande de permis de mars 2019 est toujours à l'instruction à la région.

**Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948)** est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.

---

*Plus d'infos par mail : [quartiermeunier@gmail.com](mailto:quartiermeunier@gmail.com) ou sur : [www.notrehistoire.be](http://www.notrehistoire.be)  
Facebook : Constantin Meunier - Groupe FB : Forest - Quartier Meunier - Notre Histoire  
Twitter: @ClassementOui*